

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

ABILWAYS

BELGIUM

VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 • BRUXELLES

VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 • LIÈGE

MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 • CHARLEROI

AMÉLIOREZ VOTRE PRATIQUE DES MARCHÉS PUBLICS

2 ATELIERS À LA CARTE :

Matinée : Comment structurer au mieux son marché / son besoin ?
Options, lots, variantes et tranches

Après-midi : Clauses de réexamen et révision des prix :
quels pièges éviter ?

RÉDUCTION DE
100 € HT

POUR TOUTE
INSCRIPTION À L'ENTIÈRETÉ
DE LA JOURNÉE REÇUE
AVANT LE 24/09/2021
(REDUC100)

www.abilways.be

VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 • BRUXELLES
VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 • LIÈGE
MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 • CHARLEROI

JOURNÉE ANIMÉE PAR

François Bauduin
Expert en marchés publics
et membre de la
**COMMISSION FÉDÉRALE
DES MARCHÉS PUBLICS**

&

Christophe Dubois
Avocat Associé
EQUAL
et Professeur invité à la
HAUTE ÉCOLE FRANCISCO FERRER

MATINÉE

STRUCTURATION D'UN MARCHÉ/DU BESOIN

8h45 Accueil des participants

9h00 Les marchés à tranches : quelles spécificités ?

- Quelles différences entre les tranches fermes et les tranches conditionnelles ?
- En quoi les marchés à tranches se différencient-ils des marchés à reconduction ? Quelles distinctions avec les options ?
- Comment démontrer la nécessité d'utiliser des tranches ?
- Comment rédiger au mieux vos clauses ?
 - Délais, indemnités...
- Quelles sont les règles à respecter pour les tranches lors de la passation d'un marché public ?
- Quelles sont les lignes directrices à suivre, lors de l'analyse des offres ou de l'exécution du marché ?
 - Que vient préciser l'avis de la Commission fédérale des marchés publics publiée le 26 octobre 2020 ?

10h00 Options : à quoi devez-vous faire attention ?

- Quelles différences entre les options obligatoires, les options autorisées et les options libres ?
 - Comment déterminer l'objet, la nature et la portée des options ?
- Comment prendre en compte les options lors de la comparaison des offres ?
 - Les options doivent-elles toujours être assorties d'un prix ?

10h30 Marchés à lots : comment bien allotir ?

- Quelle souplesse ? Quelles difficultés en pratique ?

- Division des marchés à lots : comment procéder ?
 - CE n°250.323 du 23/04/2021 : les raisons pour lesquelles un marché n'a pas été divisé en lots doivent-elles être obligatoirement être inscrites dans les documents du marché ?
- Comment gérer la sélection qualitative dans le cadre de l'allotissement ?
 - Quelle influence de l'allotissement sur le niveau de publicité du marché et le choix des modes de passation ?
 - *Quid* des rabais et des améliorations ?

11h00 Café Networking

11h15 Les variantes : à quoi faut-il être attentif ?

- Variantes exigées, autorisées et libres : quelle est votre marge de manœuvre ?
 - CE n°242.133 du 20/07/2018 : les variantes libres sont-elles prévues dans le cahier des charges ?
- Variantes autorisées : dans quels cas ?
 - Comment prendre en compte des variantes dans la comparaison des offres ?
 - Comment gérer les critères d'attribution en présence de variantes ? Quelles difficultés ?
 - CE n°245.885 du 24/10/2019 : quels sont les motifs pour y déroger ?

12h00  **Atelier – Attribuer un marché public en présence de variantes et d'options**

12h45 **Session de questions/réponses**

13h00 Buffet pour ceux qui assistent à la journée

VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 • BRUXELLES
VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 • LIÈGE
MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 • CHARLEROI

APRÈS-MIDI CLAUSES DE RÉEXAMEN

13h30 Accueil des participants

13h45 Établissement et composition du prix : quels pièges éviter ?

- Quels sont les éléments essentiels du prix ?
 - Quelles différences entre prix et coût ?
 - Quelle est sa forme ? Quelles sont les exceptions au principe de forfait ?
 - Quelles sont les composantes du prix ?
- Quand et comment établir une formule de révision, selon le type de marché ?
- Comment intégrer la TVA et les autres taxes ?

14h30 Paiement : quelles spécificités prendre en compte ?

- Quelles règles respecter en matière de paiement ?
 - Avances, acomptes et décomptes : définition et champ d'application
- Quelles modalités de paiement ?
- Quelle est la procédure de paiement en cours d'exécution du marché ? Les acomptes, les décomptes, l'incontestablement dû
 - Quelles différences entre les types de marché ?
 - Quels sont les délais de paiement ? Quelles conséquences en cas de non-respect ?
 - Quelles dérogations possibles ?
 - Facturation électronique : quels impacts opérationnels de la transposition de la directive ?

15h00 Café Networking

15h15 Clauses de révision des prix dans les documents du marché : quelle est la pratique aujourd'hui ?

- Quelle obligation de prévoir une clause de révision des prix, sous la forme d'une clause de réexamen ?
 - Suppression de la référence aux indices : quelles difficultés ?
 - Quelles solutions apporter ? Quelles formules utiliser ?
- Clause de révision des prix facultative : dans quels cas ?
- Quelles dérogations ? Que faire en cas de clauses abusives ou inadaptées ?
- Comment gérer la révision des prix en cas de bouleversement des conditions du marché ?
 - Exemple : crise COVID-19 et marchés de travaux

Révision des prix : que prévoient l'article 10 de la loi du 17/06/2016 et l'article 38/7 du 14/01/2013 ?

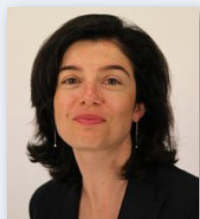
- Qu'est-ce qu'une clause de révision/de réexamen de prix claire, précise et univoque ? Quelle clause prévoir dans les documents du marché ?
 - Pour les travaux et services de l'annexe 1 de l'AR RGE du 14 janvier 2013
 - Pour les fournitures et autres services
- Comment établir une formule de révision des prix ?
 - Quelle motivation en cas de dérogation ?
- Comment élaborer une formule de révision à partir d'une décomposition de coûts ?
- En quoi consiste le mécanisme de révision pour les cas de bouleversement de l'équilibre contractuel ?
 - Quelles conditions réunir ?
 - Quels types de révision ? Prolongation des délais d'exécution, résiliation du marché...

16h00 Atelier – Rédaction pratique des clauses de réexamen : à quoi devez-vous faire attention lors de leur insertion dans le cahier spécial des charges ?

- Comment anticiper les problématiques pouvant se poser dans le cadre de l'exécution ?
- Comment garder la marge de manœuvre nécessaire à l'apport des modifications du marché ?
- Comment éviter des contestations ?
- Comment respecter correctement les obligations réglementaires ?

16h45 Session de questions/réponses

17h00 Clôture de la journée



Annabelle BEJENNE

abejenne@abilways.com

Cela fait plus de 4 ans que la **réglementation des marchés publics est stable**. Bonne nouvelle, cette année également, le cadre juridique restera inchangé. Malgré cette stabilisation appréciée de tous les praticiens, les marchés publics doivent **tenir compte d'évolutions importantes**. Par exemple, la jurisprudence du Conseil d'État s'étoffe de plus en plus. Les arrêts rendus permettent ainsi d'**optimiser votre pratique**, sur différents sujets dont **les clauses de réexamen**. Quelle obligation de prévoir une clause de révision des prix, sous la forme d'une clause de réexamen ? Comment gérer la révision des prix en cas de bouleversement des conditions du marché ? **Pour vous, ce sont des enjeux de taille**.

Parallèlement, une étape essentielle consiste à **structurer au mieux son marché**. Marchés à tranches, marchés à lots, options ou variantes, **quel choix faire au vu de votre besoin ?**

Pour répondre au mieux aux réalités de chacun et être au plus près de vous, **nous organisons 2 demi-journées très opérationnelles** à Bruxelles, Liège et Charleroi sur la **structuration de votre marché et sur les clauses de réexamen**. De plus, vous pouvez, préalablement à l'exposé, m'**envoyer vos questions** : abejenne@abilways.com. Celles-ci seront alors intégrées à la présentation de **nos experts, Christophe Dubois et François Bauduin**.

À très bientôt !

LES INTERVENANTS



François Bauduin
Expert en marchés publics
et membre de la
**COMMISSION FÉDÉRALE
DES MARCHÉS PUBLICS**



Christophe Dubois
Avocat Associé
EQUAL
et Professeur invité à la
**HAUTE ÉCOLE
FRANCISCO FERRER**

POUR QUI ?

Secteur privé

- Directeurs juridiques
- Directeurs techniques
- Ingénieurs
- Architectes
- Chefs de projets
- Avocats, juristes et conseillers juridiques

Secteur public

- Décideurs publics : administrations, entreprises publiques, pouvoirs locaux
- Bourgmestres
- Échevins des travaux publics, de l'aménagement du territoire
- Directeurs généraux et leurs adjoints
- Responsables juridiques
- Responsables des marchés et achats

POURQUOI ?

- Approfondir, lors de demi-journées, 2 points essentiels pour améliorer votre pratique

COMMENT ?

- Lors de ces demi-journées, les 2 thématiques seront abordées, sous un angle très opérationnel.
- Des ateliers de mise en pratique vous seront proposés.
- Un support écrit détaillé et complet vous sera remis.

CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée, envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts, suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si les conditions sanitaires nous imposent le **distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante avec les intervenants et autres participants grâce au tchat live et au modérateur/conférence manager

ET POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

Vous pouvez, dès à présent, poser vos questions à abejenne@abilways.com

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



Renseignements inscriptions

Abilways Belgium (Groupe Abilways)
Rue de la Science n°41 Wetenschapstraat 1040
Bruxelles / Brussel
Tel +32 (0)2 533 10 20
book-ife@abilways.com
www.abilways.be
T.V.A./B.T.W. : BE 0458.668.458

Renseignements programme

Annabelle BEJENNE - abejenne@abilways.com

Participation (+ 21 % TVA)

690 € HT : 1 jour / 390 € HT: 0,5 jour

**100 € HT de réduction pour toute inscription
à l'entièreté de la journée reçue avant le
24/09/2021 (REDUC100)**

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant par virement à notre banque KBC sur le compte BE52 7390 1778 0909, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, Abilways Belgium, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

Abilways met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site www.abilways.be. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 30/07/18 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse correctionbdd@abilways.com ou par courrier postal : 35 rue du Louvre - 75002 Paris.

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Dates et lieux de la formation

Présentiel ou distanciel

VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 • BRUXELLES

VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 • LIÈGE

MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 • CHARLEROI

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation

Les organisateurs se réservent
le droit de modifier le programme
si, malgré tous leurs efforts, les
circonstances les y obligent.



Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence « **Améliorez votre pratique des marchés publics** » (code 241301) et je choisis :

vendredi 22 octobre 2021 à Bruxelles

Matin Après-midi

vendredi 19 novembre 2021 à Liège

Matin Après-midi

mercredi 15 décembre 2021 à Charleroi

Matin Après-midi

OUI, je m'inscris avant le 24/09/2021 à l'entièreté de la journée et je bénéficie de 100 € HT de réduction (REDUC100)

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom* _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable juridique _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. +33 1 40 09 24 29 - correctionbdd@abilways.com